



**Demande de prime à la réouverture de cellules commerciales vides
et à la modernisation d'un commerce existant**

A rentrer à l'Agence de Développement local de la Ville de Marche
Boulevard du midi, 22– 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél. : 084/32 70 59 – adl@marche.be

1. Renseignements concernant le requérant

Nom et prénom :

Pour le compte de (1) :

Rue et n° :

Code postal et localité :

Téléphone :

E-mail :

N° de compte Iban :

libellé au nom de (2) :

Numéro d'entreprise :

(1) Indiquez le cas échéant, le nom de la société ou de l'organisme demandeur

(2) Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture de l'installation a été adressée

2. Adresse de l'installation – Secteur d'activité

Rue et n° :

Code postal et localité :

Secteur d'activité :

Date du début de l'activité :

3. Montant de la prime

Partie réservée à l'ADL :

Pour rappel : L'aide consentie sera de 20% du montant total de l'investissement admis avec un maximum de 5.000 euros pour la modernisation d'un commerce existant ou l'installation d'un nouveau commerce dans une cellule commerciale vide.

Montant total de l'investissement :

Montant de la prime sollicitée :

Cachet :

4. Déclaration du requérant

Le requérant sollicite la prime communale à la réouverture de cellules commerciales vides et à la modernisation d'un commerce existant et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve. Le requérant déclare avoir particulièrement pris connaissance de l'article 2 paragraphe 1 sur les conditions de remboursement de la prime.

Fait de bonne foi à, le

Signature du requérant

Pièces à joindre impérativement à la présente demande :

- 1. une copie des factures des travaux d'investissement, ainsi que les preuves de paiements ou copies des dites factures acquittées.**
- 2. attestation de la T.V.A.**
- 3. attestation de l'O.N.S.S., le cas échéant**